

**N° 28/9.08**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 530'000.00 POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES INDUSTRIELLES D'EAU POTABLE ET DE GAZ NATUREL À L'AVENUE DE LONAY AINSI QUE POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AVEC LE QUARTIER DE SAINT-JEAN, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission, composée de Mmes et MM. Anne GRIN, Catherine HODEL, Claude BRUNNER, Joan MERINO, Helder DE PINHO, Jean-Jacques REGAMEY et Alain TROGER, Président-rapporteur s'est réunie le 17 juin 2008 à l'Hôtel-de-Ville.

Nous remercions M. Frédéric JOMINI, municipal et M. Alain JACCARD, chef de service pour leur présentation ainsi que pour les réponses fournies à nos questions.

## **1 PRÉAMBULE**

L'approvisionnement en eau et en gaz du territoire morgien est une exigence bien comprise de tous.

Notre réseau se doit d'être performant et fiable, pour cela il doit être entretenu.

Les conduites d'eau concernées datent des années 50, les fuites se succèdent et les frais de réparation sont en constante progression, de plus le diamètre de ces conduites est trop petit au vue des exigences techniques.

Concernant la conduite actuelle de gaz, elle est actuellement sous-dimensionnée et ne permettra pas l'augmentation future de la pression du réseau de 22mbar à 50mbar sans risques importants de fuites.

## **2 AVANTAGE DU PROJET**

Le projet présenté offre l'avantage de relier le quartier de St-Jean, assurant ainsi son bouclage avec le réseau d'eau et de gaz.

La possibilité d'utiliser un tracé hors de la chaussée permet de limiter les travaux de génie civil au niveau de la route et offre un accès plus aisé pour de futures réfections.

Les servitudes ont été négociées avec les propriétaires concernés, dont l'Etat de Vaud pour la partie sud du projet et des particuliers pour sa partie nord.

## **3 DISCUSSIONS DE LA COMMISSION**

Le projet en tant que tel n'a pas soulevé de discussion, l'ensemble de la commission étant unanime à soutenir la réalisation de ces travaux.

Vœu :

La commission émet cependant le vœu de voir la Municipalité négocier le prix à terme des matières premières, tels les tubes ainsi que l'appareillage d'eau et de gaz et ce sur une durée minimum de 6 mois.

#### 4 CONCLUSION

La commission a reconnu à l'unanimité le bien-fondé de cette demande de crédit.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'Avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 26'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Alain Troger

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.**